Entreprendre

Entreprendre

Pourquoi entreprendre dans le Sud Basse-Terre?

- Une forte attractivité économique
- Un emplacement stratégique
- Une situation unique, au bord de la mer
- Une équipe disponible pour un accompagnement complet et personnalisé

EN SAVOIR +

Contactez-nous

Contact

- Vous recherchez une **information ou un interlocuteur** à l'Agglo ?
  Contactez nos services qui sont à votre disposition au **0590 99 63 20** du lundi au vendredi, de 8h00 à 14h30
- Pour **nous rendre visite** : Grand Sud Caraïbe 2 rue Bébian 97100 Basse-Terre, du lundi au vendredi, de 8h00 à 14h00.
- Pour **nous écrire** : Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe 12 rue Bébian 97100 Basse-Terre.

Contacter le Délégué à la Protection des Données (DPO)

Pour entrer en contact avec notre DPO >> remplir le formulaire de contact <<

Vous souhaitez envoyer un mail à l'Agglo du Grand Sud Caraïbe ?

Utilisez le formulaire ci-dessous pour envoyer un message à l'Agglo. Vous recevrez une réponse dans les meilleurs délais.

Pour toutes vos **démarches en ligne** (signaler une anomalie, demander un composteur…,) remplissez et envoyez nous votre formulaire.

COMMUNE DE
BAILLIF

VILLE DE CAPESTERRE BELLE-EAU

9 AOUT 1882
TERRE-DE-BAS

COMMUNE
DE
TROIS-RIVIERES

Plan local de l’Habitat

Habitat

Qu’est-ce que le PLH ?

Le PLH est un document stratégique d’orientation, de programmation, de mise en œuvre et de suivi de la politique de l’habitat à l’échelle intercommunale.

Le programme local de l’habitat (PLH) est la stratégie portée par les acteurs du territoire pour satisfaire les besoins des personnes en logement et en places d’hébergement.

Le PLH est porté par l’établissement public de coopération intercommunale (EPCI) depuis son élaboration jusqu’au suivi de sa mise en œuvre ; mais beaucoup d’acteurs sont associés et peuvent contribuer à son élaboration comme à mise en œuvre du PLH : services de l’État, communes membres de l’EPCI, porteur du schéma de cohérence territoriale (SCoT), bailleurs sociaux…

Le PLH comporte :

- Un diagnostic sur le fonctionnement du marché local du logement et sur les conditions d’habitat et de logement des habitants du territoire auquel, il s’applique :
- Des orientations stratégiques,
- Un programme d’actions, détaillé et opérationnel.

Le PLH doit faire l’objet d’un suivi régulier et de bilans faisant état de la réalisation des actions prévues et permettant de vérifier leur efficacité. Dans ce cadre, l’EPCI est tenu, via le PLH, de mettre en place un observatoire de l’habitat et un dispositif d’observation du foncier.

Le Conseil Communautaire a lancé l’élaboration de son Plan Local de l’Habitat en date du 04 février 2024. (cf. délibération)

En image

Plan local d’urbanisme (PLU, PLUi)

Habitat

C’est quoi un PLU d’une commune ?

Le Plan Local d’Urbanisme (PLU) est un document d’urbanisme, à l’échelle de la commune, traduit un projet global d’aménagement et d’urbanisme et fixe en conséquence les règles d’aménagement et d’utilisation des sols.

Qui décide du PLU d’une commune ?

L’autorité compétente pour l’élaboration ou la révision du PLU est la commune. Il revient ainsi au conseil municipal de prescrire l’élaboration ou la révision du PLU.

Quelle est la différence entre le

POS et le PLU ?

Le PLU remplace le Plan d'Occupation des Sols -POS -, et permet aux conseils municipaux de mieux exprimer leur projet pour la commune après avoir élaboré un diagnostic d'ensemble et une politique globale pour l'aménagement et le renouvellement de la commune.

Qu'est-ce que le plan local d'urbanisme intercommunal ?

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – PLUi est un document d'urbanisme qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols sur le territoire intercommunal.

A la différence du PLU élaboré à l'échelle communale, l'élaboration d'un PLUi vise à porter à une échelle intercommunale les problématiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements sur la base d'un projet de territoire partagé par les communes et l'intercommunalité.

Quelle est la durée d'un PLU ?

Il n'existe pas vraiment de périodicité pour réviser le P.L.U. La révision générale se fait environ tous les 10 ans, mais ce n'est pas une obligation.

Les PLU des communes de L'EPCI sont accessibles sur le site suivant: https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/

Communes	**Site de demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, …)**

Bouillante	
Vieux-Habitants	**Oui**
Baillif	**Oui**
Basse-Terre	**Oui**
Saint-Claude	**Oui**
Gourbeyre	**Oui**
Vieux- Fort	En cours de paramétrage
Trois-Rivières	**Oui**
Capesterre – B.E	**Oui**
Terre-de-Haut	
Terre-de-Bas	**Oui**

Hormis les communes de Bouillante et de Terre-de-Haut, les demandes d’autorisation d’urbanisme se font désormais en ligne.

En image

La planification

Habitat

Les intercommunalités définissent avec les communes membres et dans le cadre de leurs compétences respectives, leurs priorités en matière d'habitat au travers des documents de planification, et des outils spécifiques.

Les documents de planification :

- le Schéma de Cohérence Territorial – **SCoT**
- le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – **PLUi**

Le rôle de l'intercommunalité dans l'aménagement du territoire s'affirme de plus en plus en particulier au travers du SCoT.

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un territoire de projet ou bassin de vie (périmètre intercommunal ou au-delà), détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire.

Ce document de planification stratégique constitue à la fois :

- un outil de retranscription du projet de territoire
- un document pivot de la planification territoriale, à l'intermédiaire entre le schéma d'aménagement régional de la Guadeloupe, et les documents d'urbanisme communaux

et intercommunaux (cartes communales, plans locaux d'urbanisme et documents en tenant lieu).

Réduire sa consommation d'énergie

Transition énergétique

Le logement est le premier poste de consommation d'énergie sur notre territoire tandis que c'est le transport qui passe devant en terme d'émissions de gaz à effet de serre.

Quelques astuces du quotidien

En adaptant nos comportements, nous réduisons notre impact environnemental, et nos dépenses d'énergie.

Le Plan Climat Énergie PCAET

Le Plan Climat Air Énergie de l'Agglomération Grand Sud Caraïbe a été adopté définitivement par les élus réunis en Conseil Communautaire du

Ce plan permettra à notre territoire de saisir les opportunités de la transition énergétique et écologique en

termes de développement économique tout en anticipant les enjeux liés au

changement climatique.

crte-01-971-3 CRTE Territoire entre mer et montagne de Guadeloupe

Taille du fichier: 11.75 Mo
Créé: 06-01-2023
Mis à jour: 06-01-2023
Succès: 6

Télécharger

Aperçu

Aménagement durable

Transition énergétique

Préserver la nature tout en optimisant le développement des activités économiques représente un vaste projet au cœur de la révision du SCoT, mené en étroite collaboration avec les communes et les citoyens. Pour la gestion des déchets comme celle des ressources, concernant le développement des zones d'activité ou la construction de l'espace urbain ; il s'agit

d’un travail commun.
Avec les élus et les techniciens des communes, les associations, les entreprises et les citoyens ; c’est en concertation que se mènent les projets phares. Objectif : trouver des actions concrètes et adaptées aux habitants et aux collectivités.

Urbanisme : déposez vos dossiers en ligne

Habitat

à partir du 1er janvier 2022, les communes de plus de 3500 habitants devront disposer d’une téléprocédure leur permettant de recevoir et d’instruire sous forme dématérialisée les demandes d’autorisations d’urbanisme (CU ; DP ; PC ; PD ; PA). Pour les autres communes, seule l’obligation de recevoir les dossiers sous format dématérialisée est obligatoire.

Améliorer son logement (PLIH)

Habitat

Le plan de lutte contre l’habitat indigne PLHI est un volet du PLH.

L’habitat indigne, tant dans sa définition que dans son cadre

juridique, est une notion complexe à appréhender. Compte tenu des caractéristiques données par les textes, mais aussi du nombre d'acteurs concernés.

L'habitat indigne concerne les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé. Art.1-1 de la loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant la mise en œuvre du droit au logement, ainsi que les locaux ou les installations utilisées aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage.

La définition de l'habitat indigne vise deux catégories de locaux :

- Ceux qui sont mis à disposition alors qu'ils sont par nature impropres à un usage d'habitation.
- Et ceux qui présentent des risques manifestes pour la sécurité physique ou à la santé de leurs occupants ou des tiers.

La lutte contre l'habitat indigne est de la compétence des autorités administratives, le maire, le président de l'EPCI ou le Préfet relevant de leur pouvoir de polices spéciales.

Le maire, le Président de l'EPCI, l'Etat dispose d'outils pour agir aussi bien en matière incitative que coercitive. Ces derniers permettent d'agir en fonction du temps de l'urgence, c'est-à-dire du risque (extrême urgence), imminent (court terme) ou à traiter plus long terme.

Le maire ou le président de l'EPCI et le préfet disposent d'un ensemble de polices spéciales permettant de traiter l'habitat indigne en prescrivant par arrêté des obligations de travaux et/ou d'hébergement ou relogement aux propriétaires ou responsables d'habitat indigne.

En image

Office du tourisme et syndicat d’initiative

Tourisme

La stratégie touristique du territoire va conduire à une refonte plus cohérente, de l’organisation des structures d’accueil.

Conformément aux préconisations de la loi Notré et à la structuration définit par le schéma de stratégie touristique, à terme l’office de tourisme intercommunal coordonnera l’ensemble des structures d’accueil touristique du territoire en Bureau intercommunaux d’accueil touristique.

Actualité Politique Touristique

1ère réunion de l'Office Intercommunal du Tourisme du Grand Sud Caraïbe

30 janvier 2024
Agglo' | Tourisme | Tourisme, loisirs, culture

L'ACTUALITE Ce Lundi 29 janvier 2024, le Grand Sud Caraïbe a procédé à l'installation du Comité de direction de l'office intercommunal du tourisme ainsi qu'à l'élection du président et vice-Président de cet EPIC. Ainsi, Patricia BAILLET, conseillère communautaire, a été élue à l'unanimité, Présidente de l'Office et Philippe CHAULET, un socio-professionnel, a été élu Vice-Président. Thierry ABELLI, Président de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe, adresse ses vives félicitations à la Présidente Mme BAILLET et

à son Vice-Président M. CHAULET ainsi qu'à l'organe décisionnel, et souhaite que cette nouvelle structure soit une véritable référence pour la promotion du territoire du […]

Lire Plus

Petites Villes de Demain

6 juin 2023
Actualités | Tourisme | Tourisme, loisirs, culture | Touriste

L'ACTUALITE Développement Economique, Développement des Territoires du GSC Retour sur le début de la semaine dernière à l'occasion de la signature de la Convention cadre "□□□□□□□ □□□□□□ □□ □□□□□□" avec la ville de Bouillante.Tous les signataires institutionnels ont répondu présent à la formalisation de ce partenariat qui a pour objectif la redynamisation du centre bourg de la commune labélisée

“station nautique” et de la zone de Malendure. Maurice TUBUL, sous-préfet d’arrondissement, secrétaire général de préfecture, Thierry ABELLI, Président du Grand Sud Caraïbe et Maire de Bouillante, et les représentants respectifs des organisations suivantes : Agence Française de Développement, Parc National, […]

Lire Plus

Atelier “Tourisme et Attractivité”

10 mai 2023
Actualités | Je suis | Tourisme | Tourisme, loisirs, culture | Touriste

L’ACTUALITE Le Grand Sud Caraïbe a participé le mardi 09 mai 2023, à la révision du « Schéma Régional de Développement Economique, d’Innovation et d’Internationalisation » SERDII horizon 2028 qui s’est tenu sur le campus du Camp JACOB, à Saint-Claude.Cette opération a des objectifs multiples : impulser un feed-back (retour d’expériences) afin de proposer des axes d’amélioration, proposer des idée innovantes dans l’offre de tourisme et d’activités de loisirs… L’enjeu pour le Grand Sud étant de participer activement à l’organisation du développement territorial de son espace communautaire.

Lire Plus

Météo, 09 Janvier Météo à Saint-Claude +23

Max: **+24°** Min: **+22°**

Humidité: **67%**

Vent: **E – 24 KPH**

Météo à Basse-Terre +26

Max: **+26°** Min: **+24°**

Humidité: **66%**

Vent: **E – 25 KPH**

Météo à Baillif +27

Max: **+28°** Min: **+24°**

Humidité: **65%**

Vent: **E – 24 KPH**

Météo à Bouillante +26

Max: **+27°** Min: **+23°**

Humidité: **65%**

Vent: **E – 23 KPH**

Météo à Trois-Rivières +25

Max: **+26°** Min: **+24°**

Humidité: **69%**

Vent: **E – 28 KPH**

Météo à Capesterre-Belle-Eau +26

Max: **+27°** Min: **+25°**

Humidité: **70%**

Vent: **E – 29 KPH**

Météo à Terre-de-Bas +26

Max: **+27°** Min: **+25°**

Humidité: **69%**

Vent: **E – 33 KPH**

Météo à Terre-De-Haut +26

Max: **+27°** Min: **+25°**

Humidité: **69%**

Vent: **E – 33 KPH**

Météo à Gourbeyre +23

Max: **+24°** Min: **+22°**

Humidité: **67%**

Vent: **E – 25 KPH**

Météo à Vieux-Fort +25

Max: **+25°** Min: **+23°**

Humidité: **68%**

Vent: **E – 26 KPH**

Taxe de séjours

Tourisme

La taxe de séjour est en vigueur sur l’ensemble du territoire de Grand Sud Caraïbe.
Les recettes qui sont générées par cette taxe permettent de financer les actions de promotion et de développement touristique.

Qu’est-ce que la taxe de séjour ?

La taxe de séjour :

- est instaurée en France depuis 1910,
- n’est pas assujettie à la TVA,
- est payée par les touristes,
- est collectée par les logeurs.

La taxe de séjour s’ajoute au prix du séjour dans un établissement (gîtes, chambres d’hôtes, hôtels, campings…). S’appliquant au régime du réel sur l’ensemble du territoire de Grande Sud Caraïbe, cette taxe est calculée en fonction de la catégorie d’hébergement et du nombre de nuitées.

Pour déclarer :

- **En ligne :**

  Vous pouvez effectuer vos déclarations et paiement en ligne et obtenir des informations supplémentaire sur la taxe de séjour. Afin d'obtenir vos identifiants, il est nécessaire de formuler une demande à l'adresse mail grandsudcaraibe@taxesejour.fr

- **ou au téléphone au 0590996320.**

- **Sur formulaire papier :**

  Si vous n'avez pas d'accès Internet, envoyez par courrier postal le formulaire papier (joint avec le courrier vous informant de vos identifiants ou que vous obtenez sur simple demande à notre service taxe de séjour) ainsi que la copie intégrale de votre registre du logeur avant le 10 du mois suivant à l'adresse suivante :

Office de Tourisme Grand Sud Caraïbe 12 rue Bébian 97100 Basse-Terre

Pour plus d’info

Télécharger ici le flyer explicatif

Découvrir

Tourisme

Écrin des sites les plus majestueux de Guadeloupe, le Sud Basse-Terre referme les trésors d'une forêt humide luxuriante et d'un littoral ébouriffant. Ce territoire se révèle plus intimement, aux plus patients de ses visiteurs, qui au contact de la population très accueillante, y découvriront des charmes inestimables .

Des Sites majestueux :

D'où que vous entriez dans le Sud Basse-Terre, vous noterez un changement de température de topographie et de paysage, qui vous coupera le souffle. Bienvenue là où la Guadeloupe se contemple en grand!

La Soufrière

La voila! Calme d'apparence celle que la population nomme respectueusement la Vieille dame, est parfois drapée de volutes de souffre, parfois avec caprice cachée par quelques nuages, mais toujours sublime : La Soufrière!

- Plus grand volcan actif des petites Caraïbes avec ses 1467 mètre d'altitude.
- Pour y accéder depuis Saint-Claude suivre les panneaux vers Matouba
- Arrivée aux Bains Jaunes: prévoir une marche de 2 heures.
- Pensez à bien vous chausser et vous protéger du vent et de l'humidité restez sur le chemin balisé en veillant au chargement de la météo
- Prenez en plein les yeux respirez à pleins poumons vous êtes sur le point culminant des petites Antilles.
- Merci de repartir avec vos déchets.

Les chutes du Carbet

Vue aérienne de La Soufrière

La Soufrière

Les chutes du Carbet

Situées dans le parc national de la Guadeloupe, les trois chutes du Carbet sont impressionnantes. Elles attirent, chaque année, des milliers de touristes, car elles ont un panorama à couper le souffle. Pour les apercevoir, vous devez vous munir de bonnes chaussures de marche, car vous devrez arpenter la forêt tropicale pour les trouver.
Avant tout Il vous faut déjà vous rendre à Capesterre-Belle-Eau..
Là, au flanc du massif de la Soufrière, les trois cascades prennent naissance à la source du Carbet à 2 kilomètres en amont de la première d'entre elle.

La première chute du Carbet

Située à 1 300 mètres d'altitude, la première Chute est la plus haute avec ses 115 mètres. Elle a la particularité d'avoir des roches rouge-orangé, qui sont créées par le passage des eaux sulfureuses. En effet, les chutes du Carbet sont à proximité du volcan de la soufrière. La première chute se trouve à 3 heures de marche aller et retour du parking, soit 7 kilomètres. C'est la plus difficile d'accès, par sa longueur, mais aussi par son sentier escarpé.

Ne vous y aventurez pas avec de jeunes enfants et prévoyez de l'eau. Cependant, vous serez récompensé lors de votre arrivée, car cette chute d'eau est majestueuse et est moins visitée.

Son paysage coloré et la musicalité saisissante des trombes d'eaux vous plongeront dans un moment fascinant de contemplation.

Autrefois, elle offrait un joli bassin qui n’est plus accessible depuis des éboulements de pierres. Renseignez-vous avant d’entreprendre cette randonnée car selon le temps, le chemin peut être fermé au public.

La seconde chute du Carbet

Cette seconde chute est la plus visitée. En effet, celle qui se situe au centre des chutes, a une hauteur de 110 mètres. Elle reste donc très impressionnante, mais aussi assez simple d’accès.
Vous atteignez la cascade en 20 minutes depuis le parking. De plus, cette zone est aménagée pour l’accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

D’ailleurs, vous devrez payer pour vous rendre à la seconde chute du Carbet… comptez 2,20 € pour les adultes et 1 € pour les enfants.
Quelques mètres de hauteur séparent la première et la seconde chute. Cette dernière est donc aussi splendide que sa grande sœur et les aménagements vous permettront de vous approcher au plus près. Enfin, même si le chemin est entretenu, prenez de bonnes chaussures, car le sol reste glissant.

La troisième chute du Carbet

Moins haute que les deux premières, elle fait tout de même 20 mètres de hauteur. Elle reste incroyable, car son débit est le plus fort de toutes les cascades de la Guadeloupe. Malheureusement, ce n’est plus possible d’aller la voir, car cette zone a subi des éboulements de pierres, qui ont fermé définitivement l’entrée de la cascade.

À l’époque, pour vous y rendre, il fallait redoubler d’efforts car elle se trouve à 5 heures de marche aller et retour. Enfin, n’essayez pas de braver l’interdit, car, depuis 2008, l’accès est complètement **proscrit par arrêté municipal.**

Grand-Étang : un autre lieu à découvrir

Après les chutes du Carbet, partez vers un autre parcours : le Grand-Étang.

Vous pouvez vous y rendre à partir de la route nationale D4 et vous garer à l'aire de stationnement située un peu après le hameau de l'Habituée. Ce lieu est incontournable pour une balade en famille. Vous entrerez dans une forêt à la végétation luxuriante où les plantes exotiques et les oiseaux endémiques se côtoient.

La randonnée est assez simple mise à part certains endroits glissants. D'une durée de 1h30, les plus courageux pourront bifurquer vers la trace des Étangs vers Gourbeyre, pour 4 heures aller et retour. C'est une jolie boucle qui permet d'apercevoir d'autres plans d'eau tels que l'étang Roche, Madère, ou l'As de pique.

C'est un site à incontournable pour sa beauté naturelle et son environnement luxuriant !

L'archipel des Saintes

Les Saintes sont un archipel d'îlots situé entre la Guadeloupe et la Dominique.

Un archipel constitué de deux îles habitables : Terre-de-Bas et Terre-de-Haut.

Ainsi que 7 îlots rocailleux :

- l'îlet à Cabrit ;
- le Grand-Îlet ;
- La Coche ;
- Les Augustins ;
- La Redonde ;
- Le Pâté ;
- Les Roches percées.

Ces deux îles sœurs qui sont si différentes, mais si complémentaires, l'une qui est devenu une force d'attractivité touristique, et la seconde qui attire de par son calme et son aspect sauvage totalement préservé.

Cet archipel, qui vit principalement de pêche et de tourisme, est considéré comme la perle de la Guadeloupe et présente l'une des plus belles baies du monde.

Les saintes en quelques chiffres :

- Population : 2353
- Iles de l'archipel : 9
- superficie 14km²

Des côtes et un fond marin uniques

Passionné de plongée sous-marine, de paysage sous-marin/aquatique à coupé le souffle? Venez et partez à la découverte des fonds marins présent sur le Sud Basse-Terre.

LA RESERVE COUSTEAU

L'un des sites les plus reconnus pour sa vie aquatique. Située principalement sur la Commune de Bouillante, elle s'étend sur pas moins de 400 hectares autour de l'îlet Pigeon face à la plage de Malendure. Cette réserve fait partie du Parc National de la Guadeloupe, elle est aussi classée réserve biosphère ce qui fait d'elle un espace naturel sous-marin protégé à la faune et à la flore exceptionnelles.

Anecdote : C'est grâce à l'explorateur et océanographe Jean-Yves COUSTEAU qu'elle doit son nom, puisqu'il découvrit et il mit la zone sous protection.

L’ARCHIPEL DES SAINTES

L’archipel des saintes, constitué de ses îles ainsi que ses îlots est un excellent site pour la découverte maritime. Avec ses eaux transparentes et une variété d’espèces vivant votre excursion maritime n’en sera que plus belle.

Une flore luxuriante, une faune endémique!

Les fleurs ornementales aux milles notes et éclats, plus chatoyantes les unes que les autres, chatouilleront vos sens sur les sentiers et marchés.

La situation insulaire de la Guadeloupe lui permet de posséder plus de 2700 catégories de plantes à fleurs dont plus de 100 variétés d’orchidées, 270 fougères différentes, et pas moins de 340 espèces d’arbres.

Vous apprécierez sans conteste la densité de la forêt, d’une nature sauvage presque vierge offrant les plus merveilleuses espèces végétales qui s’étendent sur plus de 17 300 hectares.

Lors de vos randonnées vous découvrirez l’Acomat boucan un arbre d’une robustesse exemplaire, utilisé dans le temps pour fumer les gibiers, le Palétuvier jaune réputé pour être imputrescible, le Gommier blanc identifiable par son délicat parfum de bonbon, le Marbri ou encore *bois bander* reconnu pour ces vertus aphrodisiaques.

Même dans les jardins ou le long des routes vous pourrez croiser les arbres en fleurs, comme le Bougainvillier ou le Flamboyant.

Il existe d’innombrables variétés d’orchidées, la plus connue la Vanille, fleurs tropicales comme la Rose de porcelaine,

l’Alpina, le Balisier, l’Anthorium voire l’Oiseau du paradis, l’Héliconia, et plantes comme la Fougère ou le Bambou.

Ouvrez l’oeil et le bon
Le sud basse-Terre s’offre aussi en habitat naturel pour des espèces animales pittoresques et mignonnes.

Ici pas des serpent, si vous avez de la chance au contraire vous pourriez apercevoir leur prédateur naturel la mangouste ou encore l’emblème même de la Guadeloupe le raton laveur ou racoon.

Mais chaque chant d’oiseau qui vous parviendra à pour auteur, du sucrier chapardeur au colibri unique au monde, une merveille qui vaut le détour, .

Des traces et des sentiers propices à la découverte

La Troisième Chute du Carbet

– Capesterre-Belle-Eau

-Durée : 1h30 aller/retour • Longueur : 3 km • -Niveau : Facile
-Depuis Capesterre-Belle-Eau,
direction – Petit Marquisat par la D3.
-Bien suivre le balisage à travers la
forêt.

Cliquer ici

La Première Chute du Carbet

Capesterre-Belle-Eau

• Durée : 4h aller/retour • Longueur : 4km • Niveau : Assez

difficile
– Capesterre Belle Eau N1- Saint Sauveur- D4

Cliquer ici

Le sentier de la Grande Pointe

Trois-Rivières

Durée : 2h aller • Longueur : 5 km • Niveau : Assez facile
Depuis le bourg de Trois-Rivières prendre à gauche peu avant le cimetière, en direction de
La Coulisse. Le départ du sentier à environ 2 km
Arrivée > A la Grande Pointe

Cliquer ici

Le Bassin Bleu

• Gourbeyre
• Durée : 1h30 aller/retour • Longueur : 2 km • Niveau : Facile

Départ-Arrivée > A partir de la mairie de Gourbeyre, atteindre le plateau du Palmiste par la D10.
Chemin d’accès indiqué par un panneau, sur la gauche après environ 3 km

Cliquer ici

La Chute du Galion

• Saint-Claude
• Durée : 3h aller/retour • Longueur : 4 km • Niveau : Assez difficile

Départ-Arrivée > Bains

Jaunes, au bout de la route
de la Soufrière (D11).

Cliquer ici

Complexe sportif

Sports et loisirs

Le complexe sportif intercommunal propose deux équipements d’envergure : la piscine intercommunale et le stade de Rivière des Pères.

La piscine intercommunale

Équipement édifié en 1972 doté de deux bassins, la piscine intercommunale a pour vocation d’accueillir tous les publics, des bébés, aux seniors, en passant par les personnes à mobilité réduite.

Le petit bassin d’une dimension de 12 mètres de long sur 6 de large a une profondeur croissante allant de 0,60 à 0,90 mètres. Il accueille aussi bien les tous petits, les scolaires que les plus âgés pour de l’initiation à la natation et aux jeux aquatiques. Les personnes à mobilité réduite peuvent également disposer de cette infrastructure puisque le petit bassin est équipé d’un siège élévateur automatique.

Le grand bassin quant à lui, d’une dimension de 50 mètres de long sur 21 de large et dont la profondeur croît de 1,20 à 3,80 dispose de 8 couloirs de nage pour accueillir les publics de nageurs confirmés du sud Basse-Terre.

Autrefois considérée comme piscine olympique, cet équipement

ne répond plus aux critères pour être ainsi qualifiée.

L’exploitation de la piscine intercommunale est aujourd’hui partagée entre les associations qui, avec une convention d’occupation proposent des activités sportives et des ateliers et les établissements scolaires du territoire pour lesquels la gratuité est pratiquée.

Pour les établissements hors du territoire, le tarif appliqué est de 2€ de l’heure par élève.

Effectifs : 12 agents dont 3 éducateurs sportifs

En ce moment deux clubs de natation ont des conventions d’occupation, le CNRBT et les Marlins Bleus.

Des opérations ponctuelles sont organisées pendant la période estivale (juin-juillet) avec les CLSH et les « Tickets Sports »

Piscine Intercommunale de Rivière des Pères

Horaires d’ouverture :

Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30

Et le samedi de 7h30 à 19h00

Contact :

Téléphone : 0590 267 460

Mail : complexe.sportif@casbt.gp

La vidange obligatoire annuelle est effectuée durant le mois d’août, période pendant laquelle l’établissement est fermé au public. Le remplissage a lieu tout au long du mois de septembre de chaque année.

Stade de Rivières des Pères

Structure bâtie en 1995, le stade intercommunal de Rivière des Pères accueille essentiellement deux activités sportives : le football et l’athlétisme.

Il a une capacité d’accueil de 1500 places en tribunes et 2000 en gradins, soit un total de 3500 spectateurs.

7 agents travaillent quotidiennement au stade pour entretenir les espaces: vestiaires, tribunes, gradins, pelouse (tonte et arrosage), bureaux…

6 clubs de football du Sud Basse-Terre occupent le stade pour des compétions et/ou entraînements. Pour certaines, il est la structure d’accueil lorsque les clubs reçoivent les compétitions.

La Gauloise, Racing Club de Basse-Terre, le Cygne Noir, AC St-Robert (Baillif), CS Bouillantais (Bouillante), AOG (Gourbeyre) sont les clubs qui fréquentent le stade.

2 écoles d’athlétisme occupent également les pistes du Stade, les mercredis et samedis essentiellement: la Gauloise et le Citizen Club.

Stade de Rivière des Pères, Basse-Terre

Horaires d’ouverture :

Du lundi au samedi de 7h00 à 17h00

Et le dimanche de 7h00 à 12h00

Contact

Téléphone : 0590 269 466

Mail : complexe.sportif@casbt.gp

Evénements

Culture

Manifestation « Partir en livre »

Du 23 juin au 22 juillet 2022 :

Réduire ses déchets

Environnement – Déchets

Quelques conseils pour réduire ses déchets

La société de consommation nous pousse à modifier nos comportements. Comme beaucoup d'habitants des pays industrialisés, nos habitudes nous incitent à produire beaucoup trop de déchets, plus que notre environnement ne peut supporter.

Réduire ses déchets est donc primordial pour la planète. Moins

jeter, c’est possible !

La réduction des déchets permet d’économiser des matières premières épuisables et précieuses, de limiter les impacts sur l’environnement et sur le climat et, au niveau local, d’avoir moins recours à l’incinération ou au stockage de déchets, de maîtriser les coûts liés à la gestion de ces déchets (collecte, recyclage, valorisation énergétique, élimination). « Source Ecologie.gouv.fr »

L’approche « Zéro Déchet » nous invite à porter un regard neuf sur notre quotidien : le meilleur déchet est celui que l’on ne produit pas !

Voici le top 10 de la communauté en matière de réduction des déchets

1. Limiter sa consommation de produits jetables
2. Limiter les emballages et les produits suremballés
3. Préférer les sacs réutilisables « CABAS » aux sacs plastiques
4. Coller une étiquette « STOP PUB » sur sa boîte aux lettres
5. Réduire sa consommation de papier
6. Favoriser la « seconde main »
7. Composter les déchets de cuisine et de jardin
8. Réparer, Recycler, Réutiliser, Réemployer
9. Privilégier une gourde à la bouteille plastique
10. Utiliser de l’essuie-tout lavable ou des lingettes réutilisables

Schéma du Compostage

Privilégiez des sacs réutilisables!

Stop Pub

Déclarer un incident de collecte

Environnement – Déchets

En tant qu'acteur de votre environnement, vous pouvez déclarer tous incidents liés à la fois à la collecte et/ou aux équipements de pré collecte (bacs, Bornes d'Apport Volontaires…) aux coordonnées suivantes :

- Le standard de la communauté : 0590 99 63 20
- Le courriel : environnement-durable@casbt.gp
- Le numéro vert : 0800 878 000

Déchèteries, recycleries

Environnement – Déchets

Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de la Guadeloupe prévoit la création de 5 déchetteries pour desservir le secteur de Basse-Terre et sa périphérie proche d'ici à 2023. De même qu'un projet de réhabilitation de la déchetterie de Capesterre Belle-Eau est en cours.

L'objectif principal poursuivi par la Communauté est de créer un réseau de déchetteries sur son territoire afin d'offrir un meilleur service de collecte aux administrés et maîtriser les coûts et impacts environnementaux de la collecte en porte à porte actuelle.

Les déchetteries représentent un espace aménagé, clos et protégé où les usagers peuvent déposer leurs déchets qui ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature et fournissent aux usagers un ensemble de solutions permettant le tri et le traitement des déchets.

La déchetterie de Capesterre Belle-Eau

Horaires :

- Du lundi au vendredi de 6 H à 18 H
- Le samedi de 6 H à 11 H

Adresse :

Allée Dumanoir

97 130 Capesterre Belle-Eau

La déchetterie de Bouillante

Horaires :

- du mardi au jeudi de 07h00 à 16h30
- du Vendredi au samedi de 07h30 à 16h30
- Le dimanche de 07h30 à 13h30

Adresse :

Pointe de l’hermitage

97125 BOUILLANTE

La déchetterie de Terre-de-Bas

Horaires:

- le mardi et jeudi de 06h00 à 12h00
- le samedi de 07h00 à 12h00

Adresse:

Pointe sud

97 136 Terre-de-Bas

La déchetterie de Baillif

Horaires:

- Lundi et vendredi: 06h30-12h30
- Du mardi au Jeudi: 06h30 – 17h30
- le samedi de 07h30-16h30
- Le Dimanche: 07h30 – 13h30
- Adresse: Lieu dit blanchet 97123 BAILLIF

Les déchets acceptés sur les déchetteries sont les suivants :

- Encombrants
- Déchets verts
- Ameublement
- D3E
- Ferrailles

- EMR Hors Verre
- EMR Verre
- Piles
- Lampes

D’autres déchets seront prochainement acceptés sur les sites, restez connectés

Pour la sécurité de tous, il est important que les consignes de sécurité soient respectées et que le civisme soit de rigueur envers autrui.

La Déchetterie de Bouillante

La déchetterie de Capesterre-Belle-Eau

Déchets acceptés à la déchetterie

Déchets

Environnement – Déchets

Demande de Bac / Particuliers

Demande de bac/Professionnels

Ordures ménagères:

Sont compris dans la dénomination d’ordures ménagères :

- Les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoiement normal des habitations et bureaux, débris de verre ou de vaisselle, cendres, chiffons, balayures et résidus divers déposés aux heures de la collecte, dans des récipients (à l’exception des corbeilles de propreté) placés devant les immeubles ou à l’entrée des voies inaccessibles aux camions,
- Les déchets provenant des établissements professionnels, artisanaux et commerciaux, dits « déchets banals », déchets industriels non dangereux ou déchets assimilables aux ordures ménagères, déposés dans les mêmes volumes et de même façon que les déchets des ménages,
- Les déchets assimilables aux ordures ménagères provenant des écoles, casernes, hôpitaux, prisons et tous bâtiments publics, déposés dans des récipients dans les mêmes volumes et de même façon que les déchets des ménages.

Emballages Ménagers Recyclables (EMR)

EMR hors verre

Sont compris dans la dénomination des EMR hors verre les déchets déposés dans des conteneurs spécifiques (conteneurs roulants à couvercles jaune et/ou bornes d’apport volontaire de couleur jaune) :

1. Flaconnages en matière plastique, munis de leurs bouchons répartis entre :
    - les bouteilles d’eau, de jus de fruits, de soda, de lait, de soupe, d’huile
    - les flacons de produits d’hygiène et d’entretien
    - y compris les cubitainers de 2 à 5 litres
2. Les déchets d’emballages en métal issus des ménages sont les emballages constitués d’acier (type boîte de conserve,) ou d’aluminium (type barquettes alimentaires, aérosols, boîte “boisson”,…),
3. Les journaux, magazines et catalogues, prospectus, brochures, annuaires, papiers blancs de bureaux et scolaires, tracts publicitaires…

Sont exclus de la prestation notamment les barquettes en polystyrène (type emballages de viennoiserie, de viandes), les emballages non vides, les papiers kraft, les papiers cadeaux, les blisters plastiques, les papiers broyés et autres emballages souillés.

EMR verre

Sont compris dans la dénomination des EMR verre les déchets suivants déposés dans des conteneurs spécifiques (conteneurs roulants à couvercles vert et/ou bornes d’apport volontaire de couleur verte), les bouteilles, bocaux et flacons en verre

Sont exclus de la prestation le verre plat (vitres), la porcelaine, les faïences, la terre cuite, les ampoules, la vaisselle en verre ou en cristal et tout autre objet en verre spécial.

Déchets verts

Sont compris dans la dénomination des déchets verts les déchets provenant de l’entretien des espaces verts des particuliers tels que la tonte de pelouse, les tailles de haies, les feuilles mortes, les branchages, et les troncs.

Sont exclus de la prestation les autres déchets de jardinage les pots en plastique.

Encombrants

Sont compris dans la dénomination des encombrants les déchets

de tailles volumineuses tels que :

- Ameublement (meubles, literie…)
- Loisirs et divers (vélos, poussettes et landau, jouets ne comprenant pas de composants Électriques)
- Appareils sanitaires

Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)

Sont compris dans la dénomination des D3E les déchets ayant fonctionné sur pile, batterie ou secteur, issus des ménages uniquement de type :

- petit outillage
- ordinateur, téléviseur, télécommande
- équipement de sport
- micro-onde, mixeur, batteuse….
- gazinière, congélateur, réfrigérateur

Ces déchets sont également repris gratuitement par le distributeur à l'occasion d'un éventuel nouvel achat.

Déchets ferreux et non ferreux

- **Les métaux ferreux (ou ferrailles)** correspondants aux déchets de fabrication et de transformation des métaux et des objets métalliques en fin de vie et mis au rebus
- **Les métaux non ferreux** comprenant tous les métaux sauf le fer à l'état pur ou faiblement allié (inférieur à 10%). Ce sont principalement le cuivre, l'aluminium, le

zinc, le plomb, l’étain, le chrome et le nickel

Les piles, les batteries ou les ampoules

Vous pouvez les recycler via des filières spécialisées. Il existe également de nombreux points de collecte dans les supermarchés.

Les médicaments périmés

Ils doivent être rapportés en pharmacie, afin d’avoir l’assurance, qu’ils soient redirigés vers une filière de destruction spécialisée.

Les pneus

Ils doivent être ramenés chez un garagiste ou en déchetterie. N’hésitez pas à contacter votre garagiste à l’avance pour être sûr qu’il reprend bien les anciens pneus.

Les huiles alimentaires

Elles peuvent être jetées dans votre poubelle ordinaire en très petite quantité mais il est préférable de les

déposer dans les points de collecte spécialisés.

En déposant vos déchets au bon endroit, vous contribuer à la protection de l’environnement.

Vous contribuez également au bon fonctionnement de vos installations publiques ainsi qu’à la sécurité des employés communaux et intercommunaux.

Les huiles de moteurs et autres huiles de vidange

Vous pouvez les jeter dans des points de collecte spécifiques ou bien garagiste.

En image

Santé / Soutien psychologique

Politique de la ville

orem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor incididunt ut labore et dolore magna aliqua. Ut enim ad minim veniam, quis nostrud exercitation ullamco laboris nisi ut aliquip ex ea commodo consequat.

Titre de niveau 2 :

Lorem ipsum Duis aute irure dolor in reprehenderit in voluptate velit esse cillum dolore eu fugiat nulla pariatur. Excepteur sint occaecat cupidatat non proident, sunt in culpa qui officia deserunt mollit anim id est laborum.

Titre de niveau 3 :

Lorem ipsum Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor incididunt ut labore et dolore magna aliqua. Ut enim ad minim veniam, quis nostrud exercitation ullamco laboris nisi ut aliquip ex ea commodo consequat. Duis aute irure dolor in reprehenderit in voluptate velit esse cillum dolore eu fugiat nulla pariatur. Excepteur sint occaecat cupidatat non proident, sunt in culpa qui officia deserunt mollit anim id est laborum

- Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor
- Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, Lorem ipsum dolor sit amet
- Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit

Titre de niveau 3 :

Lorem ipsum Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor incididunt ut labore et dolore magna aliqua. Ut enim ad minim veniam, quis nostrud exercitation ullamco laboris nisi ut aliquip ex ea commodo consequat. Duis aute irure dolor in reprehenderit in voluptate velit esse cillum dolore eu fugiat nulla pariatur. Excepteur sint occaecat cupidatat non proident, sunt in culpa qui officia deserunt mollit anim id est laborum Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, Lorem ipsum dolor sit amet

Va-et-vient #1
Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Ut elit tellus, luctus nec ullamcorper mattis, pulvinar dapibus leo.
Va-et-vient #2
Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Ut elit tellus, luctus nec ullamcorper mattis, pulvinar dapibus leo.
Va-et-vient #2
Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Ut elit tellus, luctus nec ullamcorper mattis, pulvinar dapibus leo.

En image

Études / Scolarité

Politique de la ville

orem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor incididunt ut labore et dolore magna aliqua. Ut enim ad minim veniam, quis nostrud exercitation ullamco laboris nisi ut aliquip ex ea commodo consequat.

Titre de niveau 2 :

Lorem ipsum Duis aute irure dolor in reprehenderit in voluptate velit esse cillum dolore eu fugiat nulla pariatur. Excepteur sint occaecat cupidatat non proident, sunt in culpa qui officia deserunt mollit anim id est laborum.

Titre de niveau 3 :

Lorem ipsum Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor incididunt ut labore et dolore magna aliqua. Ut enim ad minim veniam, quis nostrud exercitation ullamco laboris nisi ut aliquip ex ea commodo consequat. Duis aute irure dolor in reprehenderit in voluptate velit esse cillum dolore eu fugiat nulla pariatur. Excepteur sint occaecat cupidatat non proident, sunt in culpa qui officia deserunt mollit anim id est laborum

- Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor
- Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit,

Lorem ipsum dolor sit amet
- Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit

Titre de niveau 3 :

Lorem ipsum Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor incididunt ut labore et dolore magna aliqua. Ut enim ad minim veniam, quis nostrud exercitation ullamco laboris nisi ut aliquip ex ea commodo consequat. Duis aute irure dolor in reprehenderit in voluptate velit esse cillum dolore eu fugiat nulla pariatur. Excepteur sint occaecat cupidatat non proident, sunt in culpa qui officia deserunt mollit anim id est laborum Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, Lorem ipsum dolor sit amet

Va-et-vient #1
Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Ut elit tellus, luctus nec ullamcorper mattis, pulvinar dapibus leo.
Va-et-vient #2
Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Ut elit tellus, luctus nec ullamcorper mattis, pulvinar dapibus leo.
Va-et-vient #2
Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Ut elit tellus, luctus nec ullamcorper mattis, pulvinar dapibus leo.

En image